SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l'Enseignement Public FO



L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13 Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275 Imprimé au siège

Bulletin n°171

1 euro

mars-avril 2019

Déposé le 25 / 04 / 19

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

SITE DE DEPOT

Compte-rendu et infos de vos représentants du personnel FO

Temps partiels, Mouvement, Priorités médicales, Postes adaptés, Classe exceptionnelle et Hors classe, ...

Pages 2 et 7

Projets

- de loi Blanquer "école de la confiance",
- de "réforme" de la Fonction publique,
- de "réforme" des retraites, ...

Tout notre statut est en jeu! Un seul mot d'ordre : le retrait de ces projets!

Pages 3 et 4



L'Assemblée générale des adhérents, congrès départemental du SNUDI FO 13, c'est le 20 mai 2019!

Pourquoi y participer ?

Modalités de demande d'absence et d'inscription

Convocation

Pages 5 et 6

Votre adhésion 2019 au SNUDI-FO 13!

Page 8

Ce bulletin est rédigé bien avant que vous ne le receviez, alors ...

pour plus d'actualités, rendez-vous sur notre site :

www.snudifo13.org

Compte-rendus et infos

Compte-rendu des instances paritaires, audiences....

Promotions Hors Classe et Classe Exceptionnelle

Dans le calendrier actuellement prévu, il y aurait un Groupe de Travail pour ces deux promotions le jeudi 6 juin et la CAPD se tiendrait le jeudi 13 juin.

Le SNUDI FO se bat contre

l'individualisation dans les promotions d'échelon et de grade instaurés par PPCR et demande toujours l'abrogation du décret PPCR 2017-786 du 5 mai 2017. Il revendique une carrière qui garantisse à tous l'accès au grade et à l'échelon maximal de la grille indiciaire et une augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice.



Temps partiel 2019/2020

Les courriers de refus sont arrivés la veille des congés de printemps dans les circonscriptions. Cependant, les temps partiels annualisés n'ont pas tous eu une réponse. Nous avons alerté les collègues que les recours devaient parvenir au service DPE1 pour le 14 avril au plus tard, avec envoi aussi à leur IEN.

Il semble qu' un nombre important de temps partiel soient refusés encore cette année. Comme d'habitude, nous défendrons **toutes** les demandes, qui sont **toutes** légitimes.

Le SNUDI FO 13 continue de revendiquer :

- ► Aucun enseignant ne doit être exclu du droit à temps partiel!
- ► Aucun enseignant ne doit choisir entre son poste et son temps partiel!
- ► Acceptation de tous les temps partiels sur autorisation !

Calendrier prévu

- Groupe de travail le 9 mai, étude des recours
- CAPD le jeudi 16 mai après-midi

Mouvement ...

Attention, les dates d'ouverture du serveur ont été modifiées suite à un problème informatique.

Nous invitons les collègues à aller sur notre site pour avoir toutes les informations (calcul du barème, fiche de suivi, document spécial mouvement...).

Nous continuons à revendiquer, ce que près de 1400 enseignants ont signé :

- Maintien des règles départementales du mouvement 2018
- Respect des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel
- Non à une phase unique de mouvement avec obligation de voeux sur une zone infra-départementale
- Refus d'être nommé sur un poste non choisi, à titre définitif, dans une zone géographique et sur tout type de fonction
- Abrogation de la note de service ministérielle mouvement

Calendrier prévu

- mardi 7 mai, accusés de réception dans boîtes Iprof
- mardi 14 mai , date butoir pour l'envoi des accusés de réception en cas de correction

Dates de publication des projets d'affectation, groupes de travail et CAPD :

consultez notre site régulièrement!

... et priorités médicales

Nous avons averti les collègues nous ayant contacté quant aux réponses à leur dossier.

Cette année encore, un faible nombre de collègues ont pu bénéficier de cette bonification.

148 demandes ont été déposées. Près de la moitié sont défavorables ou favorables avec des préconisations limitatives.

Certaines situations, notamment la prise en compte des enfants, n'ont pas bénéficié de la bonification pour handicap.

Nous soulignons l'absence du médecin de prévention au groupe de travail du 4 avril. Il est pourtant indiqué dans le mémento que "le médecin de prévention éclairera les instances paritaires sur la recevabilité de la demande".

des représentants du personnel FO

Disponibilité, liste d'aptitude PE

Calendrier prévu

CAPD le jeudi 16 mai après-midi.

Si vous souhaitez un suivi, n'oubliez pas de nous communiquer vos demandes.

Inclusion scolaire

Depuis le début de l'année, nous avons suivi un certain nombre de dossiers défendus lors des audiences auprès du DASEN. Certains ont abouti, d'autres sont encore en attente. Nous continuons notre intervention auprès de notre hiérarchie.

Ne restez pas isolés face à une situation problématique d'inclusion!
Contactez le syndicat et demandez notre protocole "inclusion".

Evaluations nationales CP/CE1

Lors d'une audience intersyndicale avec le DASEN et le secrétaire général, l'administration a clairement dit qu'aucune sanction (disciplinaire ou financière) ne serait appliquée aux collègues n'ayant pas transmis les résultats des évaluations.

Le SNUDI FO demande l'abandon de ce protocole d'évaluation.



Postes adaptés Groupe de Travail du 5 avril

Une dotation ridicule en regard des besoins!

Force Ouvrière regrette que l'effort consenti ces 2 dernières années pour augmenter le nombre des moyens n'ait pas été poursuivi.

Un équivalent de 49 postes, soit autant que l'an passé, a été attribué pour la rentrée scolaire prochaine pour l'ensemble de notre académie, ce qui est insuffisant de toute évidence, avec près de la moitié des nouvelles demandes qui se retrouvent écartées de fait.

Pour les 4 départements de l'académie , seulement 141 demandes ont été satisfaites sur un total de 188 demandes.

Pour la 2^{ème} année consécutive, les représentants FO se sont inquiétés de l'insistance de l'avertissement apparaissant dans les notes des DASEN relatives à ce dispositif d'accompagnement des personnels, précisant que l'aide qui peut être accordée est provisoire.

Il apparait également de plus en plus fréquemment que l'aide proposée aux collègues ayant fait une demande de temps partiel soit réduite, ce qui est inacceptable. Ainsi, ce sont les personnels qui bien souvent autofinancent une partie de leurs allègements horaires.

Les représentants FO ont informé les collègues de la suite faite à leur demande.



SNUDI FO 13 Carte 2019 J'adhère!

<u>Date</u>

66% déductibles des impôts sous réserve maintien dispositions fiscales Reçu fiscal début 2020



⇒ Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli ⇒ à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille ⇒ ou par mail : contact@snudifo13.org Nom et Prénom : Date naissance : / . / . Adresse complète : Date naissance : / . / . Tel. personnel, portable : e - mail : Fonction, Ecole, Commune : à T.Déf T.Pro Echelon : Instit. [PE] PE H-CI. [PE CI-EX] Déjà adhérent l'année précédente : .oui	Juli						•					
Nom et Prénom : Date naissance : / /	⇒ Je re	envoie	ce bul	letin d'	adhés	ion rer	npli				20 and	Bouches du-Rhôn
Adresse complète : Tel. personnel, portable : e - mail : Fonction, Ecole, Commune : a T.Del T.Pro Echelon : Institt PE PE H-Cl PE CI-EX. Déjà adhérent l'année précédente : ouil non. Je déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature) Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation. Ele comprend la carte annualle 22 €1 + 12 imbres measures fonction des grade et échelon (montant d'un limbre indiqué entre parenthèses). Ele belons 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 Instituteurs 1 12 6/20 124 € (m.s) 127 € (m.s) 139 € (m.s) 139 € (m.s) 126 € (m.s) 127 € (m.s) 139 € (m.s) 126 € (m.s) 127 € (m.s) 139 € (m.s) 126 € (m.s) 128 € (m.s) 124 € (m.s) 127 € (m.s) 139 € (m.s) 128 € (m.s)	⇒ à : SNUD)I-FO / 13	rue de l'A	Académie	/ 13001	Marseille	- ⇒ ou	par mail	: contact(@snudifo	 13.org	
Tel. personnel, portable : e - mail : Fonction, Ecole, Commune : a	Nom et Pré	énom :							Da	ate naissa	nce :/	·/
Tel. personnel, portable : e - mail : Fonction, Ecole, Commune : Linstit, PE. PE H-Cl. PE CI-EX. Déjà adhérent l'année précédente : oui. non. Je déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature) Cotisation de base : son montant total est en grass dans la case correspondant à votre situation. Cotisation de base : son montant total est en grass dans la case correspondant à votre situation. Cotisation de base : son montant total est en grass dans la case correspondant à votre situation. Cotisation de base : son montant total est en grass dans la case correspondant à votre situation. Cotisation de base : son montant total est en grass dans la case correspondant à votre situation. Ele comprend te carde amuselle Q 25 (+ 12 limitures mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un tembre indiqué entre parenthéses) Echelons 1 1 2 3 4 5 6 7 8 9 9 10 11 11 Echelons 1 1 2 11 (0,00) 124 6 (0,00) 12												
e - mall : Fonction, Ecole, Commune :		•										
Echelon: Instit. PE PE H-CI. PE CI-Ex Déjà adhérent l'année précédente : oui. non. Je déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature) Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation. Elèc comprend la carte annuelle (22 €) + 12 mètres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses). Echelons 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 11 Instituteurs 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 11 Instituteurs 1 2 5 3 4 5 6 7 8 9 10 11 11 FPOT. Ecoles 7 7 € stag 115 € (175) 122 € (175) 132 € (175) 132 € (175) 133 € (175) 135 € (175) 143 € (175) 112 € (175) 135 € (175) 145 € (175) 135 € (175) 145 € (175) 135 € (175) 145 € (175) 135 € (175) 145 € (175) 135 € (175) 145 €	Tel. persor	ınel, por	table:									
Echelon: Instit. PE PE H-CL PE CI-Ex Déjà adhérent l'année précédente : oui non. Je déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature) Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation. Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation. Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre parenthèses). Echeloros 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 Instituteurs 12 3 4 5 6 6 7 8 9 10 11 Instituteurs 12 4 € (10.5) 127 €	e – mail :											
Echelon: Instit. PE PEH-C. PECI-EX Déjà adhérent l'année précédente : .oui. Inon. Je déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature) Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation. Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation. Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et chellon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses). Echelons 1 2 3 4 5 6 7 8 9 9 10 11 1 Instituteurs 121 € (m.5) 124 € (m.5) 127 € (p.7) 133 € (p.7) 136 € (p.8) 136 € (p.7) 136 € (p.7) 130 € (p.7) 1	Fonction, E	Ecole, Co	ommune	:								
Je calcule le montant de ma cotisation Cotisation de base : son montant lotal est en gras dans la case correspondant à votre situation. Le comprend la carte annuelle (22 €) + 12 trimentes mensuels fonction des grade et échellon (montant d'un trimbre indiqué entre parenthèses). Echelons 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 Instituteurs 121 € (20,3) 139 € (31,5) 145 € (32,5) 142 € (30,5) 127 € (31,5) 143 € (32,5) 143 € (31,5) 145 € (32,5) 1										à	T.Déf	T.Pro
Cotisation de base: son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation. Ele comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses). Echelons 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 Instituteurs 121 € (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses). Echelons 1 2 3 4 5 6 7 7 € 9 9 10 17 € (12 €) (12 €	Echelon :	Inst	itPE	PE H-Cl.	.PE CI-	Ex. D	éjà adhé	érent l'a	nnée pr	écédent	t e : .oui.	.non.
Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation. Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses) Echelons 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 Instituteurs 121 € (8.5.5) 127 € (8.7.5) 127 € (8.7.5) 127 € (8.7.5) 127 € (8.7.5) 133 € (8.7.5) 133 € (8.7.5) 139 € (8.7.5) 145 € (10.	Je déclare	adhérer	au SNUI	DI FO : (I	Date et s	signature	e)					
Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation. Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses). Echelons 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 Instituteurs 121 € (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses). Echelons 7 7 € stag 115 € (7:79) 127 € (8:79) 129 € (8:95) 124 € (8:5) 127 € (8:79) 133 € (8:79) 139 € (8:75) 145 € (10:25) 167 € (11:25) 145 € (10:25) 160 € (11:35) 196 € (14:5) 196 € (14				•			,					
Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation. Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses) Echelons 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 Instituteurs 121 € (8.5.5) 127 € (8.7.5) 127 € (8.7.5) 127 € (8.7.5) 127 € (8.7.5) 133 € (8.7.5) 133 € (8.7.5) 139 € (8.7.5) 145 € (10.	-\(\sigma\) 0 0:	ماريام	la 150 a 15	44		-4141.						
Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses). Echelons 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11												
Echelons 7 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11											ithèses)	
Prof. Ecoles 77 € stag 115 € (7/5) 127 € (8/35) 139 € (9/5) 145 € (10/35) 157 € (10/35) 172 € (10/35) 184 € (10/35) 186 € (14/35) 208 € (15/35) 186 € (14/35) 208 € (15/35) 186 € (14/3	· ·	1	T ' '		1		1			· ·	· · ·	11
Hors Classe 184 € (13.5) 196 € (14.5) 208 € (16.5) 220 € (16.5) 232 € (17.5) 244 € (18.5)	Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5
Classe Exc 208 € (165) 220 € (175) 224 € (175) 244 € (185) Cl Exc HE : 244 € (185) EVS-AVS : 42 € Majorations : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 € Cotisation de base	Prof. Ecoles	77 € stag	115 € (7,75)	127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5
Majorations: ASH, PEMF: 4 € CPC: 10 € Dir 2-4 cl: 6 € Dir 5-9 cl: 10 € Dir 10 cl et +: 13 € Cotisation de base			1			1	244 € (18,5)				Retraité	: 77 €
Cotisation de base	Classe Exc	208 € (15,5)	220 € (16,5	232 € (17,5)	244 € (18,5)	CIEx	HE : 244	€ (18,5)			EVS-AV	S:42€
Temps partiel à	■ Majorat	ions :	ASH, PE	VIF:4€	CPC : 1	0 € D	ir 2-4 cl : 6	€ Dir	5-9 cl : 10 •	€ Dir	10 cl et + : 1	3 €
Temps partiel à	Cotisation	de base		+ M:	aioration	 1	=		€			
→ Je règle ma cotisation					-					E		
Par chèque(s) Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2019, vers fins de mois (indiquer mois désiré au dos de chaque chèque) / Si paiement fractionné souhaité : répartir à sa guise le montant total de cotisation (nombre versements maxi = nombre de mois 2019 non encore commencés) Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2019 Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIE 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebiere / IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) : Par prélèvement(s) automatique(s) Remplir ce formulaire et nous l'adresser avec la fiche d'adhésion Autorisation de prélèvement bancaire Je soussigné(e) automatique (s) sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche. - Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maxi = nombre de mois 2019 non commencés)	remps par	tiei a	70	-> 00113	ation at	piorata	de la qu	iotite –				
(indiquer mois désiré au dos de chaque chèque) / Si paiement fractionné souhaité : répartir à sa guise le montant total de cotisation (nombre versements maxi = nombre de mois 2019 non encore commencés) Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2019 Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIE 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebiere / IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) : Par prélèvement(s) automatique(s) Remplir ce formulaire et nous l'adresser avec la fiche d'adhésion Autorisation de prélèvement bancaire Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche. - Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maxi = nombre de mois 2019 non commencés)	⇒ Je rè	gle m	a cotis	ation								
(indiquer mois désiré au dos de chaque chèque) / Si paiement fractionné souhaité : répartir à sa guise le montan total de cotisation (nombre versements maxi = nombre de mois 2019 non encore commencés) Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2019 Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIE 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebiere / IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) : Par prélèvement(s) automatique(s) Remplir ce formulaire et nous l'adresser avec la fiche d'adhésion Autorisation de prélèvement bancaire Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche. - Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maxi = nombre de mois 2019 non commencés)		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0 1 11	0.11.15.15.1	~						e1	
total de cotisation (nombre versements maxi = nombre de mois 2019 non encore commencés) Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2019 Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIE 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebiere / IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) : Par prélèvement(s) automatique(s) Remplir ce formulaire et nous l'adresser avec la fiche d'adhésion Autorisation de prélèvement bancaire Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche. - Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maxi = nombre de mois 2019 non commencés)												
Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2019 Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIE 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebiere / IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) : Par prélèvement(s) automatique(s) Remplir ce formulaire et nous l'adresser avec la fiche d'adhésion Autorisation de prélèvement bancaire Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche. - Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maxi = nombre de mois 2019 non commencés)											a guise le	IIIOIIIaii
Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIE 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebiere / IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) : Par prélèvement(s) automatique(s) Remplir ce formulaire et nous l'adresser avec la fiche d'adhésion Autorisation de prélèvement bancaire Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche. - Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maxi = nombre de mois 2019 non commencés)	_	,								,		
55 / Domiciliation CCM Marseille Canebiere / IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) : Par prélèvement(s) automatique(s) Remplir ce formulaire et nous l'adresser avec la fiche d'adhésion Autorisation de prélèvement bancaire Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche. - Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maxi = nombre de mois 2019 non commencés)		-	-					hat 08003	R / N°com	nta 0002	N2003N1	/ CIÁ DIE
Par prélèvement(s) automatique(s) Remplir ce formulaire et nous l'adresser avec la fiche d'adhésion Autorisation de prélèvement bancaire Je soussigné(e)												
Autorisation de prélèvement bancaire Je soussigné(e)	<u>Echéancier</u>	<u>ordonné :</u>	à votre ba	anque (mo	ois et mo	ntants) :						
Autorisation de prélèvement bancaire Je soussigné(e)												
Autorisation de prélèvement bancaire Je soussigné(e)												
Autorisation de prélèvement bancaire Je soussigné(e)	Par pré	élèveme	ent(s) au	tomatiq	ue(s) R	Remplir ce	formulai	re et nous	i'adress	er avec la	fiche d'a	dhésion
Je soussigné(e)	_											
BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche. - Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maxi = nombre de mois 2019 non commencés)		•							ລເ	itorise le	SNUDLE	O des
- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maxi = nombre de mois 2019 non commencés)	BdRh à effe	ectuer les	prélèver	nents ci-	dessous	sur mon	compte,	à cet effe	et, <u>je joins</u>			
							1					
- Mois choisi pour le premier prélèvement :		•								_		,

Signature

C'est tout notre statut qui est visé! Tout faire pour le défendre! A afficher!

Projet de loi de "transformation de la fonction publique"

La réalité du projet :

- Développer le recours aux contractuels
- Favoriser le transfert de mission de services et de ses personnels au secteur privé : développer la mobilité, les détachements et les indemnités de départ volontaire (ni plus ni moins que des licenciements)
- Transférer aux régions les compétences de l'État, entrainant l'inégalité dans la République
- Remettre en cause les CAP (Commissions paritaires) et le rôle des délégués du personnel qui veillent au respect des droits collectifs et d'égalité de traitement des fonctionnaires
- L'exemple du mouvement illustre cette dérive d'arbitraire et d'individualisation des droits.

Loi Blanquer pour une école dite "de la confiance"

- Disparition programmée de l'école maternelle, remplacée par des "établissements d'accueil collectifs"
- Création des Etablissements Publics des savoirs fondamentaux, regroupement des écoles maternelles et élémentaires avec le collège, au bon vouloir des collectivités territoriales. C'est la liquidation des directeurs et directrices d'écoles!

Le SNUDI-FO continuera sans relâche à être au côté des personnels pour défendre leur statut ainsi que l'école publique!



Projet de réforme des retraites

Le régime "universel", c'est la liquidation des 42 régimes existants, dont notre code des pensions, partie intégrante de notre statut de fonctionnaire d'état (puisque notre pension d'inactivité est la continuation de notre traitement d'activité).

Le régime par points envisagé, c'est une retraite calculée sur toute la vie travaillée : c'est la liquidation des 6 derniers mois pour notre calcul de retraite, c'est la remise en cause des droits fondés sur la solidarité (enfants, congés maternité, ...)

Réforme du recrutement et de la formation initiale

1055 postes en moins au concours de 2019!

- Concours repoussé à la fin de master2 avec titularisation après une année en responsabilité
- Contrats d'AED (dès la licence) pour assurer les moyens d'enseignement et de remplacement

Ni amendable, ni négociable, retrait du projet de loi Blanquer!

Le SNUDI FO réaffirme qu'aucun article de ce projet de loi n'est acceptable.

Ce que veulent les personnels, ce ne sont pas des amendements à la marge sur tel ou tel article, c'est le retrait total du projet.

C'est pour cela qu'ils étaient en grève le 19 mars et encore le 4 avril à plus de 70 % dans certains départements, qu'ils manifestaient le 30 mars au côté des parents. C'est de cette revendication qu'ils discutent actuellement en assemblée générale, dans les réunions avec les parents ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour faire reculer le gouvernement!

Motion adoptée à Saint-Rémy de Provence

Nous, 31 enseignants réunis le 22 mars 2019 à l'initiative du SNUDI-FO, syndiqués au SNUDI FO, au SNUIPP et non syndiqués, nous avons pris connaissance :

- de la loi Blanquer avec la création des EPSE qui suppriment les directeurs d'école et des écoles, programment la disparition de l'école maternelle ;
- des nouvelles règles du mouvement qui bouleversent le barème départemental et affectent à TD sur un poste pas forcément réellement choisi ;
- du projet de réforme des retraites qui liquide les 42 régimes spéciaux dont notre Code des pensions.

Tout est lié! Nous n'en voulons pas!

La destruction de notre statut de fonctionnaires d'état ouvre la voie à la privatisation de l'école et à notre transfert aux collectivités territoriales.

- Abandon du projet de loi Blanquer!
- Maintien du Code des pensions civiles et militaires et des 42 régimes spéciaux !
- Abrogation de la note ministérielle et du mémento mouvement !

Les enseignants ont fait grève le 19 mars avec l'ensemble des fonctionnaires, la mobilisation était massive à Marseille.

Nous estimons que ce qui est à l'ordre du jour, c'est la grève, la vraie grève pour faire reculer le gouvernement, pour obtenir le retrait de ces réformes et que cela ne passera pas par les journées d'action à répétition.

Nous communiquons cette motion aux écoles de notre commune, de notre circonscription et aux parents d'élèves délégués qui sont venus assister à cette réunion.

Nous appelons les enseignants à se réunir dans leur école pour en discuter, se mettre d'accord sur leurs cahiers de revendications et les moyens à mettre en œuvre pour les obtenir et à informer les parents d'élèves.

Nous les invitons à élire leurs délégués dans la perspective d'une assemblée de délégués d'écoles mandatés sur leurs revendications et avec les organisations syndicales, pour préparer la grève jusqu'au retrait.

Extrait (conclusion) d'un appel de directeurs Val-de-Marne

"Nous ne sommes ni principaux adjoints, ni responsables de site, nous sommes professeurs des écoles chargés de direction et nous voulons le rester.

Nous voulons que cessent les tentatives de regroupements d'établissements scolaires (avec ou sans consultation de la communauté éducative) et que soit maintenu un directeur, avec toutes ses prérogatives, dans chaque école. Nous voulons que les décharges indispensables pour les directeurs du Val-de-Marne qui ont été supprimées dans un ¼ des écoles du département depuis la rentrée scolaire 2018 par ceux-là mêmes qui nous invitent à leur apporter notre confiance, soient rétablies. Nous voulons que le régime indemnitaire lié à la fonction de directeur soit revalorisé et que les aides administratives à la direction d'école soient rétablies.

Nous voulons, avec tous nos collègues professeurs des écoles, que le projet de loi mal nommé "école de la confiance" qui met en cause l'existence et les fondements de notre école publique républicaine, soit retiré."